



Budget **2017**

Plan de diversification des revenus

Service des finances

Conseil municipal | 7 au 10 novembre 2016



Mot du maire



Sources de revenus par catégorie

A

Dossier priorisé dans le cadre du pacte fiscal 2016-2019 :

- Frais de croissance et de redevance de développement.
 - **Juin 2016 : Modification de la LAU par la loi 83. «Clause Gatineau»**
 - **Un échéancier de travail sera déposé dans le cadre de l'étude du budget 2017 pour mettre en place un nouveau règlement le plus rapidement possible.**
-

B

Dossiers qui seront menés par l'UMQ dans le cadre des négociations du prochain pacte fiscal :

- Remboursement de la TVQ à 100 %;
 - Compensations tenant lieu de taxes à 100 %;
 - Transfert d'un point de la TVQ.
-



Sources de revenus par catégorie

C

Recommandation du 12 novembre 2015, le conseil accepte que la Ville de Gatineau mène des actions dans les dossiers suivants:

- Taxe sur les stationnements (mesure d'écofiscalité);
- Droits sur les véhicules immatriculés (mesure d'écofiscalité);
- Taxe municipale sur l'essence (mesure d'écofiscalité);
- Droits sur les mutations immobilières;
- Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses.

Mesure d'écofiscalité, qui s'appuie sur le principe de pollueur-payeur visant à décourager les activités nuisibles sur l'environnement et d'encourager des comportements désirables.



Dossiers menés par la Ville de Gatineau

Considérant le dépôt probable d'un **projet de loi sur l'autonomie municipale** cet automne, pour adoption au printemps 2017, nous suggérons de discuter de ces dossiers une fois la loi adoptée.

Dans un premier temps, de décider si l'on applique ou pas les pouvoirs inclus dans le projet de loi, ou de poursuivre les démarches de façon spécifique pour Gatineau si les pouvoirs n'y sont pas inclus.



5 Taxe sur les stationnements

(mesure d'écofiscalité)

En 2010, Montréal (pouvoir exclusif) impose une taxation sur les stationnements du centre-ville pour financer le Plan de transport de Montréal.

À deux reprises, la Ville de Gatineau demande une modification à la charte pour mettre en place une taxation particulière pour le financement de son Plan de déplacement durable. (CM-2012-1050 et CM-2014-952)

En 2013 et 2015, réponse du MAMOT indiquant que le sujet sera traité dans le cadre des négociations du pacte fiscal.



5 Taxe sur les stationnements (suite)

(mesure d'écofiscalité)

Impact Gatineau de 4,5 M\$/an, selon le scénario d'une imposition pour l'ensemble du centre-ville pour les exploitants de stationnements et les immeubles de bureaux.

Actions et échéancier :
Démarche d'ici 2017 pour obtenir l'autorisation de taxer.

Mise à jour:

En attente du projet de loi sur l'autonomie municipale.



6 Droits sur les véhicules immatriculés

(mesure d'écofiscalité)

En 1992, la SAAQ impose un droit de 30,00 \$ pour les véhicules dans les municipalités où il existe un transport en commun.

En 2011, Montréal (pouvoir exclusif) impose un 45,00 \$ supplémentaire.

Demandes en suspens :

- ATUQ : 30,00 \$ à 40,00 \$ et une indexation annuelle;
 - UMQ : 30,00 \$ à 35,00 \$;
 - La Société de transport de Montréal (STM) dépose un mémoire à la Commission Godbout pour une série de mesures dont une indexation des droits.
-



6 Droits sur les véhicules immatriculés (suite)

(mesure d'écofiscalité)

Gatineau mai 2012 (CP20120504-HC4) :

- Mandat au Cabinet du maire d'entamer des discussions avec les autorités compétentes et d'obtenir un consensus avec la CREO pour passer de 30 \$ à 40 \$ et indexation annuelle.
-

Impact Gatineau :
1,5 M\$/an pour chaque
hausse de 10 \$.

Actions et échéancier :
Démarche d'ici 2017 pour
que Québec augmente
la contribution des
automobilistes.

Mise à jour :

**En attente du projet de loi sur
l'autonomie municipale.**



7 Taxe municipale sur l'essence

(mesure d'écofiscalité)

Pouvoir accordé pour financer le transport collectif :

- Montréal (AMT) : 3 ¢/litre;
 - Québec : pas prévaluee;
 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine : 1 ¢/litre.
-

Demandes en suspens :

- Association du transport en commun urbain de Québec (ATUQ) pour l'ensemble des grandes villes desservies par le transport en commun;
 - UMQ pour toutes les municipalités du Québec;
 - Montréal désire passer de 3 ¢ à 8 ¢/litre.
-

Gatineau, juin 2012 :

- Lettre acheminée par le Cabinet du maire au ministère des Finances pour obtenir 1,5 ¢/litre;
 - Pas de réponse officielle.
-



7 Taxe municipale sur l'essence

(suite)
(mesure d'écofiscalité)

Impact Gatineau :
2,4 M\$ à 2,8 M\$
par 1 ¢/litre.

Actions et échéancier :
En 2016, analyser les impacts de l'instauration de la taxe, puis prendre position sur la pertinence de le redemander.

Mise à jour:

- Mandat octroyé pour analyser la sensibilité de l'impact sur le marché.
 - En attente du projet de loi sur l'autonomie municipale.
-



8 Droits sur les mutations immobilières

En 2008,
nouveau pouvoir
exclusif à Montréal.

Tranches d'évaluation	Taux Toutes les villes	Taux Montréal
0 \$ à 50 000 \$	0,5 %	0,5 %
50 001 \$ à 250 000 \$	1,0 %	1,0 %
250 001 \$ à 500 000 \$	1,5 %	1,5 %
500 001 \$ à 1 000 000 \$	1,5 %	2,0 %
1 000 001 \$ et plus	1,5 %	2,5 %



8 Droits sur les mutations immobilières (suite)

Demandes en suspens :

- UMQ : Étendre les pouvoirs de Montréal;
 - FQM : Indexation des taux et des paliers d'imposition.
-

Impact Gatineau :

1,0 M\$/an.

Actions et échéancier :

Démarche d'ici 2017 pour obtenir l'autorisation d'augmenter les droits.

Mise à jour automne 2016:

- **En attente du projet de loi sur l'autonomie municipale.**
-



9 Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses

En 1979, adoption de la Loi sur la fiscalité municipale :

- Demande de l'UMQ en commission parlementaire d'enlever l'exemption pour les institutions religieuses et les fabriques, et de conserver uniquement les lieux de culte.
 - Maintien de l'exemption pour les institutions religieuses.
-

En 2015, la « ligue des contribuables » doute de la pertinence d'une telle faveur envers les lieux de culte.



9 Réflexion sur les exemptions des institutions religieuses (suite)

Impact Gatineau :

2,5 M\$ (100 % des exemptions).

Actions et échéancier :

Procéder à l'analyse de la pertinence des exemptions et prendre position d'ici 2017.

Mise à jour automne 2016:

- Un mandat est donné pour analyser la situation actuelle sur le territoire de Gatineau et analyser la pertinence d'une telle exemption.
 - En attente du projet de loi sur l'autonomie municipale.
-





Budget **2017**

Plan de diversification des revenus

Service des finances

Conseil municipal | 7 au 10 novembre 2016

